



infri

Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

Rapport annuel 2017

Sommaire

Message de la présidente	2
Rapport du secrétariat général	3
Axes stratégiques prioritaires d'INFRI	4
Rapports des commissions permanentes	
Institutions socio-éducatives	5
Enseignement spécialisé	6
Habitat, travail et formation INSOS	8
Addictions	10
CCT	
Commission CCT	12
Commission arbitrale	13
Finances	
Comptes et budgets	14
Bilan	16
Commentaire des comptes	17
Liste des membres INFRI 2018	18

Composition du comité INFRI

Présidente :

Ursula **Schneider Schüttel**, présidente Stiftung applico et Fondation les Buissonnets

Vise-Président :

André **Sudan**, président Association St-Camille

Membres :

Charles **Butty**, directeur Fondation Clos Fleuri

Joëlle **Bossens**, directrice Centre scolaire Villars-Vert

Anne **Jochem**, directrice Services généraux Fondation les Buissonnets

Jean-Luc **Kuenlin**, directeur Fondation de Fribourg pour la Jeunesse - FFJ

Jean-Paul **Moulin**, directeur CFPS Seedorf

Roland **Kolly**, président Fondation FARA

Cédric **Fazan**, directeur Fondation le Tremplin

Peter **Wuethrich**, membre Fondation la Rosière

Bernard **Bosson**, directeur Fondation HorizonSud

Caroline **Dénervaud**, présidente Institut St-Joseph le Guintzet



Message de la présidente

Stratégie et réflexions

L'assemblée générale qui s'est tenue en juin 2017 à Notre-Dame de la Route a été consacrée à la réflexion et aux échanges sur la stratégie d'INFRI pour les cinq prochaines années. Le document de réflexion est d'ailleurs présenté en page 4 du présent rapport.

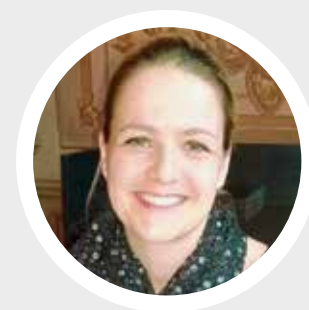
A cette occasion, une centaine (un record !) de représentant-e-s des institutions – aussi bien des directions que des délégué-e-s des supports juridiques – a eu l'occasion de s'exprimer sur les axes prioritaires de l'action des institutions et d'INFRI: la **défense des conditions-cadres**, le **décloisonnement** des domaines et des acteurs, et les **adaptations** des institutions aux évolutions à venir. Ces échanges passionnants ont permis de valider les options définies par le comité, qui vont se traduire par un programme d'objectifs spécifiques ces prochaines années.

L'étude de 2016 de la HETS-FR sur l'évolution des besoins en prestations dans le domaine du handicap a servi de base à cette réflexion et cela sera le cas encore plusieurs années. En effet, les notions essentielles de **participation**, d'**autodétermination** et de prise en compte du **parcours de vie** vont sans aucun doute marquer pour longtemps le développement des prestations en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour ce qui me concerne, mon rôle en tant que présidente d'INFRI se trouve renforcé par le fait que j'assume depuis fin 2017 la présidence de la fondation Les Buissonnets, en parallèle à celle d'aplico depuis 15 ans. Ainsi, j'élargis ma sensibilité à des domaines nouveaux: handicap mental, prestations aux enfants et adultes, enseignement spécialisé, aspects thérapeutiques, etc. Autant de domaines passionnants qui – je l'espère – enrichiront la défense globale des institutions par INFRI.

Je tiens à remercier ici les responsables des institutions dans leurs différentes fonctions, ainsi que l'ensemble du personnel des institutions qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap ou en difficultés. C'est grâce à eux que les prestations des institutions sont toujours de qualité et répondent aux besoins d'une population qui le mérite grandement, et c'est une grande fierté pour INFRI.

Ursula Schneider Schüttel,
présidente et conseillère nationale



2017, une année clé de la politique du handicap

L'année précédente 2016 avait donné lieu à un fort engagement de notre association pour l'ouverture de nouvelles places en institutions, constatant qu'elles faisaient cruellement défaut dans le secteur handicap adulte (hébergement et ateliers). Nous avons à ce moment évalué les besoins à 50 places par an de 2017 à 2019. Un groupe de député-e-s a alors pris l'initiative de donner un mandat au Conseil d'Etat pour l'ouverture de 50 places en 2018 (35 étaient déjà prévues au budget 2017), initiative couronnée de succès.

En 2017, le SPS a effectué une tâche importante pour la période législative en cours, à savoir élaborer la **planification des places** nécessaires pour la période 2016-2020. Cette planification – à laquelle INFRI a été associée pour une discussion sur les hypothèses et par l'étude de la HETS-FR – a été présentée en mai au public et elle prévoit pour la période 2018-2020 l'ouverture d'environ 50 places par an: le même résultat qu'INFRI! Dans le domaine des addictions par contre, la planification prévoit une stabilité des places résidentielles, ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux institutions.

2017 a aussi constitué l'aboutissement d'un processus vieux de plusieurs années, à savoir depuis que la RPT a redistribué les tâches relevant de l'invalidité aux cantons en 2008 (!): **l'adoption des lois cantonales réglant l'offre de prestations et la politique du handicap**. Trois lois ont été élaborées, mises en consultation puis adoptées par le Grand Conseil:

1. la loi sur la pédagogie spécialisée qui traite des écoles spécialisées;
2. la loi sur la personne en situation de handicap qui définit le cadre politique de la mise en œuvre de l'égalité des droits des personnes en situation de handicap et un plan de mesures l'accompagnant;
3. la loi sur les institutions (...) qui règle l'organisation et le financement des prestations institutionnelles.

Ce cadre légal doit permettre maintenant au canton de gérer et coordonner toutes les prestations aux personnes en situation de handicap ou en difficultés. Il servira également de base au développement d'une offre de prestations ambulatoires de qualité, organisées aussi bien par les institutions que d'autres prestataires, permettant ainsi une vraie autodétermination pour les personnes concernées. Encore quelques années, et la CDPH sera peut-être une réalité dans notre canton! Cela demandera néanmoins encore l'engagement de tous les milieux concernés ...

INFRI s'est beaucoup engagée dans ces différents processus, et en a profité pour approfondir la collaboration avec ses partenaires pour les thèmes de la politique du handicap (notamment Pro Infirmis).

Les changements sont nombreux ces dernières années dans la **direction et la présidence des institutions**, et cela va continuer. C'est un effet de génération, avec le départ de personnes qui ont marqué de leur empreinte le développement des institutions fribourgeoises. Ainsi, six institutions ont changé de président-e et cinq autres ont changé de directrices ou directeurs en 2017. Sans les nommer, nous les remercions ici pour leur engagement inconditionnel pour leurs institutions et leurs bénéficiaires.

Le comité INFRI a de son côté également vécu une année de changements importants lors de l'assemblée générale, avec le remplacement de cinq de ses membres: Joëlle Bossens remplace Brigitte Steinauer, Charles Butty remplace Christine Michaud, Anne Jochem remplace Thierry Bourquenoud, et Caroline Dénervaud et Bernard Bosson rejoignent le comité, alors Bruno Waegli le quitte. Ainsi le **comité INFRI** est prêt à affronter les défis qui attendent notre association pour ces prochaines années; merci à eux/elles!

Olivier Spang,
secrétaire général

Jacqueline Portmann,
secrétaire administrative



Axes stratégiques prioritaires d'INFRI

Introduction

Suite à l'« Etude sur l'évolution des besoins en prestations et des modes d'accompagnement », menée en 2016 par la HETS-FR, INFRI a défini de nouveaux axes stratégiques prioritaires pour la période 2017-2020.

Certes, l'étude a traité spécifiquement des domaines du handicap adulte et de l'addiction. Néanmoins, ses conclusions sont transversales et pour beaucoup s'appliquent également aux autres domaines existant dans les institutions INFRI, à savoir les écoles spécialisées et les institutions socioéducatives pour jeunes en difficultés. Il s'agit donc d'une stratégie globale d'INFRI pour l'ensemble des institutions.

Par rapport au nouveau paradigme qui se dessine pour les années à venir dans la reconnaissance des droits des personnes au bénéfice de prestations, trois notions essentielles vont avoir un impact sur le travail des institutions: la participation, l'autodétermination et la prise en compte du parcours de vie. De ce point de vue, l'action stratégique d'INFRI devra s'orienter principalement sur la défense des conditions-cadres définies pour les prestations et sur l'évolution des logiques d'accompagnement en institutions, ainsi que dans le milieu de vie ou de travail.

Fondamentalement, il est nécessaire de considérer les prestations sur un continuum allant des prestations institutionnelles complètes aux prestations ambulatoires individuelles, avec une multitude de gradation entre ces deux pôles, de manière à répondre de manière adaptée aux besoins des personnes concernées, selon le moment de leur vie.

Axes prioritaires pour INFRI

Les objectifs à court terme d'INFRI devraient mettre en œuvre les axes suivants:

1. Défense des conditions-cadres
 - S'engager pour le développement d'une politique du handicap/addictions avec un pilotage efficace de la part de l'Etat;
 - Faire accepter par l'Etat le principe de la diversité et la flexibilité des prestations et d'une offre suffisante pour répondre adéquatement aux besoins et aux droits des personnes;
 - Défendre l'accès aux prestations ambulatoires (domicile et travail) pour toute personne pour qui elles sont indiquées et qui en ferait le choix.
2. Décloisonnement des domaines et des acteurs
 - Contribuer au rapprochement des acteurs concernés, au développement du partenariat entre les acteurs et à la coordination des prestations;
 - Proposer aux autorités des solutions de financement de prestations qui soient globales et transversales.
3. Adaptation des institutions aux évolutions à venir
 - Intégrer la notion de liberté de choix et d'individualisation des prestations dans le fonctionnement institutionnel;
 - Développer la participation et l'implication des personnes concernées (y.c. des proches aidants), dans tous les domaines de la vie;
 - Favoriser la mise en place d'équipes mobiles pour l'encadrement des offres ambulatoires (CCT et formation);
 - Encourager le développement de prestations adaptées au vieillissement des personnes.



Institutions socio-éducatives

Mandat: Un espace de réflexions et d'échanges sur les perspectives d'action et de développement en matière d'éducation sociale pour les personnes mineures et jeunes adultes placés en milieu résidentiel sur mandat de la justice civile ou pénale ou sur demande d'un service de protection de la jeunesse.

En 2017, les membres de la commission permanente « Institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes » se sont réunis à 7 reprises. Parmi les thèmes abordés, soulignons:

La convention de collaboration avec le RFSM

Cette réflexion, menée conjointement avec le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale – (Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents), a été amorcée en automne 2016. En 2017, les sous-groupes de travail *psychiatrie de liaison* et *psychiatrie de consultation* ont rédigé les projets de convention de collaboration qui permettront, en 2018, d'opérationnaliser la phase pilote avec un nombre restreint d'institutions.

Une formation continue inter-institution

Le 14 novembre s'est déroulée, à Grangeneuve, une demi-journée de formation continue destinée à l'ensemble du personnel des institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes. M. Thomas d'Ansembourg est intervenu sur le thème « Notre façon d'être adulte fait-elle sens et envie pour nos jeunes? ». Ce moment, organisé par les membres de la commission avec le soutien d'INFRI, a été très apprécié par les participants autant pour le thème traité que pour les rencontres informelles lors de l'apéritif de clôture.

La prise de contact avec l'inspectorat

Les directions des institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes, ont rencontré Madame Julia Borgeaud, nouvelle d'inspectrice, lors d'une visite de présentation de chaque institution.

Le premier objet de collaboration concernera le *dispositif cantonal de contrôle et de surveillance des prestations des institutions socio-pour mineurs et jeunes adultes*. Ce dispositif permettra au canton de répondre aux exigences de la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) et de réaliser les audits effectués jusqu'à maintenant tous les 4 ans par l'OFJ.

Jean-Luc Kuenlin,
président

Institutions membres

- Les Traversées accompagnements adolescentes, Courtaman
- Fondation Fribourg pour la Jeunesse: Foyer St-Etienne, Foyer des Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
- Foyer des Apprentis
- Aux Etangs
- Transit
- Le Nid Clairval
- Kinderheim Heimelig
- Le Bosquet
- Les Peupliers



Enseignement spécialisé

La Commission permanente de l'enseignement spécialisé regroupe les directeurs et directrices des institutions d'enseignement spécialisé et des services d'intégration francophone et alémanique. Réflexions, échanges, perspectives d'avenir, préoccupations au quotidien, prises de position sont le lot des séances de la commission. De nombreux points ont été traités durant l'année, avec en point de mire, l'amélioration constante des conditions de prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Après de nombreuses années de présidence, Brigitte Steinauer a décidé de mettre un terme à son mandat à la fin de l'année scolaire 16-17. C'est donc avec regret que nous lui avons adressé nos remerciements pour la tâche accomplie. Humanisme, esprit critique, franc-parler, mais surtout une immense bienveillance ont caractérisé les années de présidence de Brigitte. J'ai donc repris la présidence en septembre, et j'ai le plaisir de vous faire part du rapport d'activités 2017 de la CPES, qui s'est réunie à 9 reprises durant l'année.

Thèmes de travail

- Cahier des charges: sur l'initiative du comité d'INFRI, la commission a revu son cahier des charges. Ça été une bonne entrée en matière pour la nouvelle présidente !
- Classification des directeurs: suite à la revalorisation de la classification des directeurs des CO, la CPES avait demandé au SESAM de mettre à l'ordre du jour l'étude de la classification des directeurs d'institutions. Réponse en attente.
- Film DICS sur les mesures d'aide: un 7^e volet des films d'information de la DICS va être prochainement tourné dans les institutions, afin de montrer et expliquer les différentes mesures d'aide prévues pour les élèves à besoins particuliers. Projet mené en collaboration avec le SESAM et FriTic.
- Secret professionnel – secret de fonction: séance d'information organisée pour les thérapeutes des institutions. M^{me} Alice Maridor, juriste à la DICS, a présenté ce thème avec des rappels à la loi, les interprétations possibles, et partant, plusieurs questions en suspens, certaines controversées. Afin de permettre aux thérapeutes de collaborer sereinement

avec les équipes, une phrase-type a été rajoutée dans les fiches d'inscription, afin que les parents permettent l'échange d'informations nécessaires à la prise en charge de l'élève.

- Le passage du monde scolaire au monde professionnel: nouvelle procédure d'indication, souci quant au nombre de places disponibles, prolongations de scolarité, entrée en formation ou en ateliers... autant de thèmes qui vont nous occuper en 2018.

Collaboration avec le SESAM

Thèmes abordés lors de la rencontre INFRI-SESAM:

- Collaboration entre les divers services: SENOF, SESAM, DSAS
- Prise en charge de la formation professionnelle pour les jeunes non reconnus par l'AI.
Ce thème reste d'actualité. Nous regrettons fort que ces quelques jeunes (peu nombreux) ne puissent pas bénéficier des structures de formation professionnelle spécialisée existantes. Non reconnus par l'AI, alors qu'ils ont des besoins de soutien spécifiques selon les critères du SESAM, ils sont sensés entamer une formation en économie libre, ce qui se révèle bien souvent impossible. Sans vouloir se montrer trop pessimistes, nous craignons qu'ils ne se retrouvent sans formation, sans perspective d'avenir professionnel, dépendant des aides sociales. Investir dans la formation de ces jeunes permettrait d'éviter rupture sociale ou exclusion. La question est d'ordre financier: le canton pourrait-il prendre le relais de ce financement en cas de refus de l'AI?

Rencontre CPES – SESAM: thèmes abordés

- Transferts d'élèves entre institutions

- Informatique: l'articulation entre les différents organismes cantonaux est complexe. HAE (Harm Admin Ecole), Fritic, bases de données primeo, bulletins scolaires, fribox... autant de thématiques qui méritent d'être mieux coordonnées pour l'enseignement spécialisé. Parallèlement, réflexion du SESAM sur les outils informatiques utilisés dans les institutions (Medhive ou autre).
- Cantonalisation des services d'intégration: la CPES reste attentive à l'avancée des travaux de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le statut des enseignants et des responsables.
- Congé exceptionnel du 22 décembre: s'il paraît anodin pour la plupart, ce type de congé pose problème aux parents d'élèves avec de forts besoins d'encadrement. Les familles n'ont pas toutes une solution de garde particulière, et au vu du handicap de leur enfant, ne peuvent pas faire appel à une structure d'accueil communale. Des solutions ont été trouvées au coup par coup.

A relever: la collaboration entre le SESAM et la CPES est franche, fructueuse, les débats vont toujours dans le sens de trouver des solutions afin d'assurer l'accompagnement des élèves en difficultés.

Préoccupations de la CPES

En ligne de mire pour cette année 2018: avenir professionnel des jeunes non reconnus par l'AI, entrée en ateliers protégés au sortir des écoles spécialisées, accès informatiques, accueil d'urgence des élèves en situation de handicap, classification des psychologues, archivage... autant de thèmes qui permettront à chaque partenaire de se retrouver autour de la table.

Avec la démission de M. Herbert Wicht, Chef de service, que nous remercions d'ores et déjà pour son investissement au SESAM, nous aurons le plaisir de collaborer avec son successeur, M. Stéphane Noël, qui quittera donc la CPES pour se retrouver aux commandes du SESAM, avec les félicitations de ses collègues !

Joëlle Bossens,
présidente

Institutions membres

- Flos Carmeli
- Institut St-Joseph Le Guintzet
- Centre scolaire de Villars-Vert
- Centre éducatif et pédagogique CEP
- Service d'intégration CESL/G
- Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
- Clos Fleuri
- Home-Ecole romand Les Buissonnets
- Schulheim Les Buissonnets
- Service éducatif itinérant sei-fribourg Les Buissonnets
- Les Peupliers
- Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère



Habitat, travail et formation INSOS

Notre commission s'est réunie à 5 reprises durant l'année 2017. Je relève le réjouissant taux de participation des membres. Les principaux thèmes travaillés sont relatés dans les paragraphes suivants.

Je me permets cependant de mettre ici en exergue le changement de personne à la présidence de la Commission Habitat, Travail et Formation INSOS. En effet, après près de 5 années de forte et efficace implication, Madame Christine Michaud m'a remis le flambeau suite à ma nomination lors l'AG INFRI du 27 juin. Cette présidence implique la conduite de 5-6 séances pour la Commission, la participation au comité INFRI, à diverses séances avec le SPS et l'AFIPA entre autres, ainsi que la présidence de la section INSOS Fribourg. Ceci représente au total une quinzaine de séances annuelles.

Je relève aussi avec satisfaction la représentation d'une nouvelle structure au sein de la Commission. En effet, Monsieur Jean-François Massy, directeur du Centre formation continue a désormais intégré notre équipe. Ce centre a pour but d'offrir aux personnes en situation de handicap adultes domiciliées dans le canton de Fribourg une formation continue, organisée et institutionnalisée, qui tienne compte de leurs possibilités d'apprentissage, des aptitudes et des différents centres d'intérêts de chacune d'elles.

Procédure d'indication

Pour rappel ou information, la procédure d'indication a pour but de déterminer pour chaque personne la ou les prestations adaptées à ses besoins. A cet effet, une évaluation des besoins est effectuée pour toute personne qui souhaite bénéficier d'une prestation d'accompagnement de nature socio-éducative financée par les pouvoirs publics au moyen d'un outil commun à l'ensemble du réseau.

Les démarches visant l'élaboration de la procédure d'indication et d'une solution informatique idoine avait déjà occupé la Commission durant l'année 2016, particulièrement par une information/consultation menée conjointement par le SPS et le Sitel. Alors, la Commission saluait la perspective d'une mise à disposition d'un outil

informatique permettant de gérer de manière efficace le flux des données et des échanges entre les différents acteurs.

Le SPS a décidé que cette procédure serait mise en place en deux temps: dès le 1er août 2017 pour toute demande relative à l'hébergement et dès le 1er janvier 2018 pour toute demande d'activité professionnelle ou d'accueil en centre de jour.

Au mois de juin, le SPS s'est adjoint les compétences du Sitel pour dispenser la formation à l'utilisation de la nouvelle plateforme informatique Sharepoint développée spécifiquement pour soutenir la procédure d'indication. Deux représentants par institution faisant partie du réseau de pré-indication composé des institutions spécialisées, de Pro Infirmis et des réseaux hospitaliers (RFSM et HFR), ont ainsi été formés durant une demi-journée. Deux séances de formation supplémentaires ont été planifiées en novembre pour les personnes qui n'étaient pas disponibles lors des premières sessions.

La démarche de mise en œuvre de cette procédure, ainsi que les formations dispensées, ont fait l'objet d'échanges et de discussions au sein de la Commission, puis relatés vers le SPS dans une visée constructive et d'amélioration. Globalement, hormis quelques problèmes informatiques – notamment le fait que le système ne tourne que sur les anciennes versions de Java – ou de clarté de la procédure, le bilan est pour l'heure satisfaisant. Une meilleure efficacité est nécessaire pour favoriser des solutions en faveur des « cas complexes ». Surtout, la création et l'implication d'un groupe d'accompagnement, tel que souhaité par INFRI et proposé au SPS, visant notamment à traiter des feedbacks des acteurs de l'indication et à permettre une réflexion stratégique à l'égard des « cas complexes » reste grandement attendu.

Planification du SPS 2016-2020

INFRI a été reçu à deux reprises par le SPS pour discuter des hypothèses de planification à 5 ans. La Commission consultative s'est réunie en janvier pour une présentation du projet de planification 2016-20 des places en institutions domaine handicap par le SPS (sans les maisons d'éducation). 192 nouvelles places et 70 heures par semaines pour les prestations ambulatoires fournies par les institutions sont attendues. La Commission Habitat, Travail et Formation INSOS salue cette prévision qui corrobore le fondement des prévisions et des soucis qu'elle avait formulés. Elle salue également l'excellent travail de lobbying fait par INFRI auprès des politiques ainsi que l'écoute, la compréhension et l'implication de ceux-ci.

Présentation du dispositif de l'inspection

A la fin du mois de novembre, Mesdames Cappelli et Malesa, Inspectrices au SPS, sont venues nous présenter le dispositif cantonal de contrôle et de surveillance des prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction.

Cette présentation a suscité nombres de questionnements, voire d'étonnements, au sein de la Commission. Sans nullement remettre en question la légitimité du SPS quant à la responsabilité de la surveillance des institutions et de la qualité des prestations qui y sont fournies, les membres ont ressenti un sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions. Le fait de fixer une pré-annonce de deux jours avant la visite, alors qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'inspections surprises, aiguise ce sentiment et ne nous paraît simplement pas réaliste en terme d'organisation interne. Aussi, dans une dynamique de partenariat, nous aurions trouvé porteur qu'une démarche de consultation préalable nous soit adressée.

Suite à l'intervention d'INFRI, ce délai a été porté à 4-6 semaines, en réponse à la demande des institutions.

Charles Butty,
président



Institutions membres

- Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS
- Les Traversées
- St-Camille
- La Rosière
- Fara
- La Colombière
- Linde
- Fondation glânoise
- HorizonSud
- L'Estampille
- La Belle Etoile
- Clos Fleuri
- Homato/Les Buissonnets
- St-Louis
- Sensler Stiftung für Behinderte SSB
- Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB
- applico
- CFPS Seedorf



Addictions

Pour rappel, la commission addictions d'INFRI est constituée de quatre institutions: Torry, Radeau et Tremplin (RIFA¹) et REPER. Entité indépendante de la présente commission, le RIFA s'est réuni une dizaine de fois en 2017 et la commission Addictions INFRI, en tant que telle, a tenu deux séances, dont l'une avec le secrétaire général d'INFRI, M. Olivier Spang. Cette dernière séance a initié une réflexion stratégique afin de mieux transmettre les réalités particulières du terrain de pratique du domaine des addictions aux partenaires étatiques et politiques.

En effet, le champ des addictions recouvre plusieurs domaines: le social, le médical (somatique et psychiatrique), le juridique, l'économique, les droits humains pour ne citer qu'eux. Il s'avère toujours plus difficile de relayer les situations, nos difficultés et nos limites, nos ressources et nos réussites de manière simple, alors qu'elles sont évidemment complexes (compliquées et mouvantes à la fois). Il en va d'une part de la pertinence des prestations devant répondre (ou tenter de répondre) aux besoins et aux attentes magiques ou réalistes à la fois des bénéficiaires, de leurs proches, des personnels administratifs, financiers et politiques, et de l'autre du financement desdites prestations. INFRI vient alors en appui pour mener une réflexion en termes d'analyse et de communication face aux différents partenaires.

Les différents projets communs relayés lors des rapports précédents

Des assistantes sociales dans les résidentiels addictions... à la coopération interinstitutionnelle

Pour rappel, il s'agit pour les résidentiels addictions d'optimiser le travail socio-administratif auprès des bénéficiaires et de leur offrir un réel apprentissage en la matière, gage d'une meilleure insertion sociale. Ainsi, un membre de l'équipe du Service Social du Tremplin travaille à 20% au Radeau. L'expérience a été validée après deux ans de phase-pilote et la prestation est disponible tant au Radeau qu'au Parcours Horizon, résidentiel du Tremplin.

Dans la ligne droite de cette dynamique, les deux institutions addictions ont pu concevoir une « porosité » dans les itinéraires des bénéficiaires. Et plutôt que de vivre des ruptures en cas de difficultés, il est proposé aux résidents d'effectuer un break ou un passage dans l'institution « sœur ». En considérant que la prise en charge est de la responsabilité du dispositif, davantage qu'uniquement sur l'institution, les drop-out sont en forte baisse en 2017 et l'institution de réception peut travailler sur les apports et apprentissages acquis dans l'institution de départ.

« Equip'Apparts »... et l'animation d'une plateforme « 1ToitàToi »

Préoccupés par l'accès et le maintien au logement des personnes fortement précarisées et en situation d'addictions du canton, le RIFA, REPER, Les Traversées et la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse ont initié en 2015 les prestations d'Equip'Apparts. Davide d'Onofrio et son équipe (dont les membres sont issus des institutions partenaires) travaillent en équipe mobile et ont permis en une année l'accès au logement (communautaire ou individuel) de plus de 20 personnes.

Par ailleurs, dans l'idée de mieux coordonner et de partager les questionnements, les expériences et les ressources des acteurs de terrain, le RIFA a impulsé une plateforme des acteurs en lien avec les questions de logement. Elle réunit à ce jour 14 partenaires, dont deux représentants de service d'Etat.

Une indication cantonale en matière d'addictions... et des mineurs accueillis

Partenaires reconnus du Service Médecin Cantonal, REPER et RIFA ont été très actifs dans la réflexion et la mise en œuvre de l'indication pour les majeurs et les mineurs. Les trois institutions RIFA effectuent les « pré-indications », ce qui permet une intervention précoce. Les collaborateurs-trices du SST ont, quant à eux, le mandat d'effectuer les « indications » en coopération avec les représentants du RFSM, afin d'optimiser les entrées en résidentiel et le suivi des situations.

Par ailleurs, répondant à la planification cantonale, pilotée par le Délégué cantonal aux questions liées aux addictions, M. Nicolas Dietrich, les résidentiels addictions ont accueilli plusieurs mineurs en 2017, formalisant ainsi des situations jusqu'à ce jour exceptionnelles. Les capacités d'adaptation des équipes, des directions et des acteurs des réseaux sont à relever dans ce genre de défi.

Plus brièvement, nous avons poursuivi le travail sur:

- Participation aux travaux de coordination avec le RFSM, « finalisé » par une convention
- Mise sur pied de formations continues et spécialisées en addictions
- Support à Safe-Zone, consultation en ligne, dont la responsabilité RIFA repose sur le Torry

Pour terminer, je tiens à remercier les collègues directeurs de la commission addictions, les différents partenaires des réseaux mentionnés ci-dessus et la coordination d'INFRI pour leur inventivité, leur ténacité et leur soutien.

Cédric Fazan,
président

Institutions membres

- Le Radeau
- Le Torry
- Le Tremplin
- REPER

1. Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions



Commission CCT

La commission CCT est composée de directrices/directeurs d'institutions et de spécialistes de l'application des dispositions de la CCT. Son mandat est de favoriser une application harmonisée de la CCT. La commission soutient et conseille également les membres d'INFRI sur les questions d'interprétation de la CCT et pilote le processus de négociation avec la FOPIS.

La commission CCT s'est réunie à 4 reprises pendant l'année 2017, et a eu le plaisir d'accueillir M^{me} Sarah Minder, responsable RH de Clos Fleuri, qui succède ainsi à M. Thierry Ulrich, lequel a pris sa retraite après une belle carrière au sein de l'institution La Belle Etoile.

La commission a eu l'occasion de négocier avec la FOPIS différents aspects de la CCT, qui ont été amendés à la version 2018, dont notamment :

- La mise en place possible d'exceptions au champ d'application de la CCT pour des employé-e-s avec des conditions de travail atypiques
- Le délai de congé des enseignants
- L'extinction du droit au traitement pour cause de décès
- La classification des pédagogues du SEI au bénéfice d'un Master
- Le règlement de la commission arbitrale

De plus, les sujets suivants ont été discutés durant l'année 2017 :

- les difficultés de concilier l'application de deux CCT distinctes dans les secteurs non subventionnés, comme la restauration ou la fabrication alimentaire dans certaines institutions ;
- La classification des enseignants spécialisés au bénéfice d'un Bachelor ;
- Différentes questions des membres sur l'application de la CCT et sur le droit du travail ;
- La classification des maîtres socio-professionnels ;
- La réflexion sur la mise à disposition d'un avocat de référence collaborant avec INFRI et ses institutions membres en cas de conflit ;
- La situation non acceptable de certains stages de longue durée en préapprentissage, qui ne sont quasiment pas rémunérés ;

- La constitution d'un groupe de travail pour étudier l'utilité et la forme d'un soutien au niveau INFRI, en cas de harcèlement sur la place de travail ;
- Réflexion sur la succession de la présidente de la commission arbitrale, M^{me} Gauch.

Enfin, nous avons pris note de la démission de Thierry Bourquenoud comme président de la commission CCT, auquel j'ai le plaisir de succéder depuis le second semestre 2017. Merci à Thierry pour son travail au sein de la commission jusqu'alors !

Merci également aux membres de la commission, qui nourrissent des débats toujours très riches, en restant sensibles aux résolutions simples, de bon sens, et dans l'intérêt des institutions et de leurs collaborateurs.

Anne Jochem,
présidente

Liste des membres de la commission CCT qui peuvent être interpellés pour toute question d'application de la CCT ou du droit du travail :

- Anne Jochem, Fondation Les Buissonnets Services généraux, présidente
- Thierry Bourquenoud, Fondation St-Louis
- Claude Chassot, Association St-Camille
- Philippe Hayoz, Fondation HorizonSud
- Sarah Minder, Fondation Clos Fleuri
- Elisabeth Reber, Association Le Bosquet
- Jean-Luc Kuenlin, Fondation de Fribourg pour la Jeunesse FFJ
- Daniel Gonzales, Institut Les Peupliers
- Jean-Luc Stucky, Fondation Handidap Glâne Romont



Commission arbitrale

La commission arbitrale est instituée par l'article 38 de la CCT, et son mandat consiste à concilier les litiges entre les parties signataires, employé-e-s et employeurs et à interpréter les dispositions de la CCT.

Mandat de la commission arbitrale

La commission arbitrale veille à l'application de la CCT INFRI-FOPIS (CCT art. 38 et annexe 8) :

- Elle doit notamment se prononcer sur les questions d'interprétation que celle-ci pourrait soulever.
- Elle peut en tout temps proposer aux parties contractantes des modifications de la convention CCT/INFRI-FOPIS.
- La commission arbitrale tente la conciliation sur les différends individuels ou collectifs relatifs à l'application de la CCT INFRI-FOPIS, à la demande de l'une ou l'autre des parties pour autant que les voies de recours internes à l'institution aient été épuisées.

La commission arbitrale est nouvellement présidée depuis 2018 par M^e Yann HOFMANN (voir photo encadrée), en remplacement de M^e Caroline GAUCH qui a terminé son mandat. C'est M^e Tarkan GOEKSU qui officie en tant que président extraordinaire.

Les quatre assesseurs sont : M. André SUDAN et M^{me} Barbara SCHWALLER (pour INFRI), ainsi que M. Simon BEAUD et M^{me} Manon DUFOUR (pour la FOPIS).

Les assesseurs suppléants sont : M^{me} Anne JOCHEM et M. Cyprian EGGENSCHWYLER (pour INFRI), ainsi que M. Jacques GROSS et M. Otto AERSCHMANN (pour la FOPIS).

En 2017, les mandats à la commission arbitrale ont été adaptés pour une durée de 5 ans, reconductible (une nouvelle période commencera en 2018). Le principe de la consultation des parties signataires à la CCT est également introduit en cas de démarche d'interprétation pour laquelle le président le juge nécessaire.

L'activité de la commission en 2017 a été très calme, avec aucune procédure, ni en conciliation ni en interprétation.

Statistiques 2008-2017 relatives à l'activité de la commission arbitrale :

année	procédures d'interprétation			procédures de conciliation			conseils informels
	nouvelles	décisions rendues	pendantes au 31.12	nouvelles	décisions rendues conciliation / échec conciliation	pendantes au 31.12	
2008	2	1	1	1	1 / 1	0	0
2009	1	2	0	6	1 / 3 ¹	2	0
2010	1	0	1	5	3 / 3 ¹	1	0
2011	1	0	2	3	2 / 2 ²	0	1
2012	1	3	0	2	1 / 1	0	2
2013	0	0	0	2	1 ³ / 1	0	3
2014	0	0	0	0	0 / 0	0	1
2015	1	0	1	2	1 ³ / 0	1	0
2016	0	1	0	2	2 / 1 ⁴	0	0
2017	0	0	0	0	0 / 0	0	0

¹ y compris une procédure devenue sans objet suite à une résiliation des rapports de travail

² dans une procédure, avis rédigé à l'attention des parties

³ accord trouvé par les parties avant la séance de conciliation

⁴ décision de non-entrée en matière



Comptes et budgets

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2016	Budget 2017
PRODUITS		
Contributions CCT des membres	172 733.15	170 000.00
Cotisations INFRI des membres	103 026.30	100 000.00
Autres produits	1 500.00	1 500.00
Total produits	277 259.45	271 500.00
CHARGES		
Charges de personnel		
Salaires secrétariat général	130 355.00	125 000.00
Salaires secrétariat administratif	18 474.20	35 000.00
Jetons de présence	15 838.00	20 000.00
Jetons pour secrétariat commissions	2 640.00	3 500.00
Rémunération commission arbitrale	2 940.60	3 000.00
Charges sociales	33 658.75	33 000.00
Frais de déplacement	718.00	1 000.00
Frais de formation continue	1 374.00	2 000.00
Total charges de personnel	205 998.55	222 500.00
Autres charges d'exploitation		
Loyer	7 200.00	7 200.00
Matériel et frais de bureau	6 458.15	6 000.00
Traductions	3 888.30	6 000.00
Cotisations	1 260.00	1 500.00
Dons et cadeaux	179.45	200.00
Honoraires pour révision	972.00	1 000.00
Site internet et intranet	167.00	5 000.00
Maintenance informatique	1 884.00	2 000.00
Mise en place stratégie	71 083.90	15 000.00
Annonces dans les journaux		
Frais d'impression	7 190.25	5 000.00
Frais de publication de CCT	173.90	1 000.00
Prestations aux institutions		
Total autres charges d'exploitation	100 456.95	49 900.00
Résultat avant charges et produits financiers	-29 196.05	-900.00
Intérêts sur compte courant	-100.00	-250.00
Frais de banque	109.05	100.00
Charges et produits financiers	9.05	-150.00
Résultat d'exploitation	-29 205.10	-750.00
Résultat exceptionnel		
Dissolutions de provisions	-25 000.00	
Affectations aux provisions		
Produits extraordinaires	-6 376.50	-1 000.00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-31 376.50	-1 000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 171.40	250.00
BÉNÉFICE / PERTE / COMPTE DE RÉSULTAT	2 171.40	250.00

Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
179 347.50	170 000.00	180 000.00
107 341.15	100 000.00	110 000.00
1 518.85	2 500.00	2 500.00
288 207.50	272 500.00	292 500.00
128 900.45	130 000.00	132 000.00
24 682.80	28 000.00	28 000.00
15 883.00	20 000.00	20 000.00
1 870.00	3 500.00	3 500.00
150.00	4 000.00	4 000.00
35 211.15	37 000.00	38 000.00
1 081.11	1 000.00	1 500.00
2 760.00	2 000.00	3 000.00
210 538.51	225 500.00	230 000.00
7 200.00	7 200.00	7 200.00
5 887.35	7 000.00	7 000.00
4 945.90	6 000.00	6 000.00
1 510.00	1 500.00	1 700.00
813.60	500.00	500.00
1 274.40	1 500.00	3 000.00
2 232.35	3 000.00	3 000.00
1 718.00	2 450.00	3 000.00
14 289.70	41 000.00	5 000.00
	1 000.00	1 000.00
4 400.65	5 000.00	5 000.00
920.00	1 000.00	1 000.00
		20 000.00
45 191.95	77 150.00	63 400.00
32 477.04	-30 150.00	-900.00
-100.00	-250.00	-250.00
113.30	100.00	100.00
13.30	-150.00	-150.00
32 463.74	-30 000.00	-750.00
	-30 000.00	
33 834.30		
33 834.30	-30 000.00	0.00
-1 370.56	0.00	-750.00
-1 370.56	0.00	-750.00



Bilan 2017

Bilan au 31 décembre	2017	2016
ACTIFS		
Compte courant bancaire	286 929.51	258 606.47
Compte dépôt bancaire	200 000.00	200 000.00
Trésorerie et actifs	486 929.51	458 606.47
Débiteur cotisations membres	2 199.95	
Impôt anticipé à récupérer		
Débiteur LAA et APG		12.20
Créances à court terme	2 199.95	12.20
Charges constatées d'avance	4 161.00	3 923.00
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	4 161.00	3 923.00
Actifs circulants	493 290.46	462 541.67
Mobilier d'exploitation	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1.00	1.00
TOTAL ACTIFS	493 291.46	462 542.67
PASSIFS		
Créanciers à court terme	366.35	3 988.60
Créancier groupe INSOS Fribourg	2 635.95	2 635.95
Créancier AVS	33 026.35	
Créancier caisse de prévoyance	6 346.05	3 706.70
Créancier LAA APG	317.70	241.80
Dettes à court terme	42 692.40	10 573.05
Provision mobilier/informatique	10 000.00	10 000.00
Provision développement stratégique	75 000.00	75 000.00
Provision formation professionnelle	9 510.65	9 510.65
Capitaux étrangers à long terme	94 510.65	94 510.65
Capital	357 458.97	355 287.77
Bénéfice reporté / Perte reportée		
Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice	1 370.56	2 171.20
Capitaux propres	356 088.41	357 458.97
TOTAL PASSIFS	493 291.46	462 542.67
Engagements hors bilan (données 2017 non disponibles)		
Engagement hors bilan en cas de résiliation par INFRI		268 496.00
Engagement hors bilan en cas de résiliation par la CPPEF		198 424.00

Commentaire des comptes

L'année 2017 s'est révélée positive au niveau des finances de notre association, avec un total au bilan en très légère augmentation par rapport à 2016. Tous les débiteurs et créanciers à court terme ont été réglés au début 2018, et aucun prélèvement sur les provisions n'a été effectué cette année.

Comptes et bilan 2017

Le compte de résultat s'est révélé équilibré. Au niveau des recettes, on constate une augmentation des cotisations et contributions CCT de 4% par rapport aux comptes 2016 et de 6% par rapport au budget. C'est un bon indicateur du niveau de dynamisme des institutions, dont les prestations se développent constamment.

De petites variations sont perceptibles dans le compte de résultat, sans qu'elles résultent de changements dans le fonctionnement du secrétariat. Il s'agit d'ajustements qui feront l'objet de modifications mineures dans le budget suivant. Le changement principal concerne une affectation aux provisions significative d'un montant de Fr. 33'834, qui représente une reprise de cotisations AVS pour les années 2013 et 2014, suite au départ de la secrétaire générale.

Le résultat final de l'année est équilibré, avec une petite perte de Fr. 1370.

Budget 2019

Avec un compte de résultat qui jouit d'une bonne stabilité, l'évolution du budget prévue pour 2019 n'est pas très importante. Les charges et recettes principales ont été légèrement corrigées, ainsi que les charges de fonctionnement habituelles.

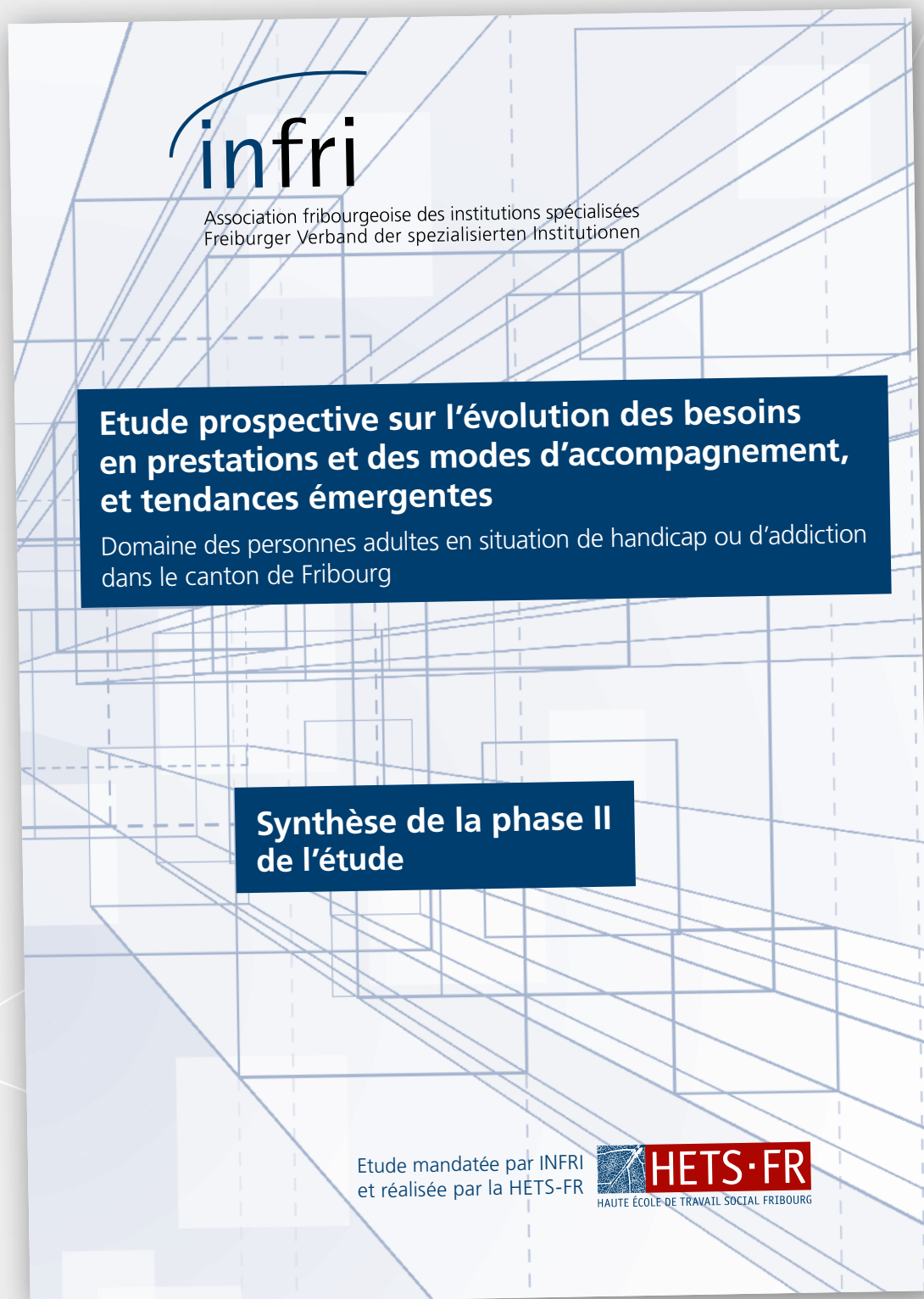
La principale nouveauté de ce budget réside dans la forte diminution du poste consacré à la mise en place de la stratégie, avec un report sur d'autres postes. En effet, même si des dépenses sont encore à prévoir dans ce domaine, l'existence d'une provision assez importante dans le bilan permettra de faire face à de nouvelles dépenses pour des projets spécifiques. Ce poste est reporté en partie dans une nouvelle rubrique budgétaire « Prestations aux institutions » où figure un montant de Fr. 20'000: il s'agit de financer le développement de nouvelles prestations aux institutions, aussi bien dans le domaine de la sécurité au travail (gestion des conflits) que de dispositifs de soutien pour les collaborateurs et collaboratrices (type Chaperon rouge). Et ce montant sera amené à évoluer en fonction des projets soutenus.

Une augmentation du compte « Honoraires de tiers » correspond également à un service juridique qui se renforce à INFRI, en développant une collaboration avec un avocat-conseil.

Au-delà de ces modifications, le budget 2019 proposé est équilibré, sans prélèvement prévu dans les provisions.

Liste des membres INFRI 2018

Support juridique	Institutions – Détail	Lieu	Présidence	Direction
Association Château de Seedorf	Centre de formation professionnelle et sociale CFPS	Noréaz	M ^{me} Geneviève Gassmann	M. Jean-Paul Moulin
	Flos Carmeli – Centre de logopédie	Fribourg	M ^{me} Geneviève Gassmann	M ^{me} Elisabeth Simonet
Association de l'Institut St-Joseph	Institut St-Joseph le Guintzet – Centre scolaire pour déficients auditifs, classes de logopédie, Sprachheilschule	Villars-sur-Glâne	M ^{me} Caroline Déneraud	M. Stéphane Favre
Association fribourgeoise action et accompagnement psychiatrique AFAAP	AFAAP	Fribourg	M. Claude Gremaud	M ^{me} Laura Propizio
Association Les Traversées	Les Traversées Unités Schönberg, Courtaman, Seiry, Estavayer-le-Lac, Pérolles et Grand Fribourg	Fribourg	M. Bastien Petitpierre	M ^{me} Michelle Constantin
Association Le Bosquet	Institution spécialisée	Givisiez	M. Marc Sugnaux	M ^{me} Elisabeth Reber
Association le Radeau	Centre d'accueil	Orsonnens	M. Pierre-Alain Clément	M ^{me} Emmanuelle Barboni
Association REPER	Service d'accueil	Fribourg	M. Markus Baumer	M. Philippe Cotting
Association St-Camille	Ateliers de la Gérine, foyer et appartements protégés St-Camille Marly, foyer-ateliers des Préalpes	Marly	M. André Sudan	M. Claude Chassot
Commune de Villars-sur-Glâne	Centre scolaire Villars-Vert	Villars-sur-Glâne	M. Benjamin Gasser	M ^{me} Joëlle Bossens
Fondation broyarde en faveur des personnes en situation de handicap	La Rosière	Estavayer-le-Lac	M. Jean-Luc Baechler	M. Beat Schaefer
Fondation Clos Fleuri	Ateliers, foyers, centre scolaire et éducatif	Bulle	M ^{me} Elisabeth Dunand	M. Charles Butty
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	FFJ – Foyer St-Etienne, Foyer Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out	Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Jean-Luc Kuenlin
Fondation du Centre de formation continue pour adultes en situation de handicap		Fribourg	M. Romain Lanners	M. Jean-François Massy
Fondation du Centre éducatif et pédagogique	CEP	Estavayer-le-Lac	M. Jean Terrapon	M. Gregory Pellissier
Fondation du CIS	Centre d'intégration socioprofessionnelle	Fribourg	M. Laurent Houmard	M ^{me} Christine Michaud
Fondation FAH-SEB	Foyer la Colombière	Misery	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
Fondation FAH-SEB	Home-atelier Linde	Tentlingen	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
Fondation Fara	Ateliers, foyers, appartements	Fribourg	M. Roland Kolly	
Fondation Handicap Glâne Romont	Ateliers de la Glâne, Romont – Appartements protégés Romont, Home La Colline Ursy	Romont	M. Jacques Chavaz	M. Alexandre Waeber
	Service d'intégration CESL/G	Romont	M. Jacques Chavaz	M. Willy Maillard
	Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G	Romont	M. Jacques Chavaz	M ^{me} Evelyne Badoud Grandjean
Fondation HorizonSud	Ateliers (Bulle, Epagny, Vaulruz), résidences (Marsens, Gumefens, Sciernes, La Tour), appartements	Marsens	M. Cédric Castella	M. Bernard Bosson
Fondation l'Eau Vive	Foyer pour apprentis	Fribourg	M. Claude Grandjean	M ^{me} Liliana Chiacchiarri
Fondation l'Estampille	Ateliers	Fribourg	M ^{me} Christine Bulliard-Marbach	M. Stéphane Renz
Fondation la Belle Etoile	Ateliers et foyer	Châtel-St-Denis	M. Jean-Luc Mossier	M ^{me} Rosa Perroud
Fondation Le Torry		Fribourg	M. Jean-Christophe A Marca	M. Thierry Radermecker
Fondation le Tremplin	Foyers, ateliers d'occupation, appartements protégés, service social	Fribourg	M. Dominique Rhême	M. Cédric Fazan
Fondation les Buissonnets	Services généraux	Fribourg	Fr. Ursula Schneider Schüttel	M ^{me} Anne Jochem
	Home Ecole Romand	Fribourg	Comité: M ^{me} Claire-Lyse Curty-Delley	M ^{me} Brigitte Steinauer
	Schulheim	Fribourg	Comité: M. Marcel Burkhardt	Hr. Max Egger
	Homato	Fribourg	Comité: M. Michel Rolle	M. Mario Seebacher
	Service éducatif itinérant SEI / Centre de traitement CTTs	Fribourg	Comité: M ^{me} Eleonora Schneuwly	M ^{me} Marianne Schmuckli
Fondation les Peupliers	Ecole spécialisée et Internat	Le Mouret	M. Luke Gillon	M. Daniel Gonzalez
Fondation pour la femme et l'enfant	Aux Etangs	Fribourg	M ^{me} Judith Meuwly Correll	M ^{me} Daria Aebischer
Fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	CENSG Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
	SLPPG Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère	Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
Fondation Saint-Louis	Saint-Louis – Home et ateliers	Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Thierry Bourquenoud
Fondation Transit	Lieu d'accueil et évaluation	Villars-sur-Glâne	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Pascal Schweizer
Mouvement Enfance et Foyers	Nid Clairval	Givisiez	M. Jean Bourgknecht	M. Patrick Winckler
Seebezirk Stiftung für Erwachsene Behinderte, Geschützte Werkstatt	SSEB	Muntelier	M. Heinz Etter	M. Cyprian Eggenschwyler
Sensler Stiftung für Behinderte	SSB – Wohnheim und Werkstätte (Tafers, Schmiten)	Tafers	Hr. Elmar Perler	Hr. Markus Stoekli
Stiftung für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung in Deutschfreiburg	aplico – Wohnen+Arbeiten (Schmiten, Murten, Plaffeien)	Schmiten	Fr. Ursula Schneider Schüttel	Fr. Rahel Suter und Hr. André Schneuwly
Stiftung Heimelig	Kinderheim Heimelig	Kerzers	Hr. Erich Hirt	Fr. Noëlle Schafer-Hochueli



Une étude passionnante !

En 2017 est parue l'étude ci-dessus, réalisée par INFRI et la HETS-FR. Il s'agit d'une analyse très intéressante des tendances qui se dessinent pour ces prochaines années dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou d'addiction.

Cette brochure – sous sa forme intégrale (167 pages) ou synthétique (25 pages) – peut être obtenue gratuitement sur demande auprès du secrétariat général d'INFRI



Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

9, av. Jean-Paul II
1752 Villars-s-Glâne

Tél. : 026 424 76 24

www.infri.ch
info@infri.ch